

Image not found or type unknown



demande de frais supplémentaires

Par **luengo**, le **14/03/2012** à **10:39**

bonjour,

J'ai eu un jugement du 9/01/2012 au sujet de ma fille qui vit avec sa mère, le jugement me condamne à 150€ mois et plus de droit de visite ni d'hébergement. Et voici ma question; la mère m'envoie des notes de frais pour une paire de lunettes, paires de chaussures, et frais médicaux et tout cela datant de juin 2011. doit-je payer à savoir que je verse ma pension. merci